

Communiqué du CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des responsables du contrôle désignés auprès des intermédiaires en bourse et agréés par le CMF conformément aux dispositions de l'article 86 ter du statut des intermédiaires en bourse promulgué par le décret n°99-2478 du 1^{er} novembre 1999 tel que modifié et complété par le décret n° 2007-1678 du 5 juillet 2007.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 86 du décret sus-visé, le responsable du contrôle veille au respect, par les personnes placées, sous l'autorité de l'intermédiaire en bourse ou agissant pour son compte, des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et notamment les règles de déontologie. Il est l'interlocuteur du CMF pour les questions d'ordre déontologique et il est le destinataire des mesures que le CMF prend en la matière.

Le responsable du contrôle ne peut pas cumuler avec d'autres activités.

Le responsable du contrôle s'assure que l'intermédiaire en bourse donne suite aux réclamations de la clientèle avec diligence.

Liste des responsables du contrôle désignés par les intermédiaires en bourse et agréés par le CMF *

Dernière mise à jour le 30 novembre 2011

N°	Responsable du contrôle	Intermédiaire en bourse
1	Hédi Ben GAIED	AFC
2	Mouna LAKHOUA	Amen-Invest
3	Hana ALAOUI AYADI	Attijari Intermédiation
4	Hend BRADAI	AXIS Capital Bourse
5	Faten Ben MAHMOUD	BEST-Invest
6	Abdelhalim MESTIRI	BIAT Capital
7	Houda SLAMA CHEBAAN	BNA-Capitaux
8	Faten Ben ROMDHANE	CCF
9	Sami GUIZA	CGF
10	Sonia MANKAI	CGI
11	Aida LANDOLSI	FINACORP
12	Med Yassine BOUZIRI	MAC S.A
13	Hmaied Ben JEMAA	MCP (ex Sicofi)
14	Anis Ben KHLIFA	SBT
15	Najeh KARAA	SCIF
16	Chiheb CHAKER	SIFIB – BH
17	Sofiène HELLARA	SOFIGES
18	Fayçel HAYENI	TSI
19	Imen MTIMET	Tunisie Valeurs
20	Med Ridha REBAI	UBCI-Finance
21	Sonia JAMELEDDINE	UFI

*Les sociétés d'intermédiation en bourse INI et Maxula bourse ont été appelées à régulariser leur situation.